



Élections municipales

P 4-5

Le conseil municipal
2020-2026



Dossier

P 7

COVID-19
Gestion de la crise



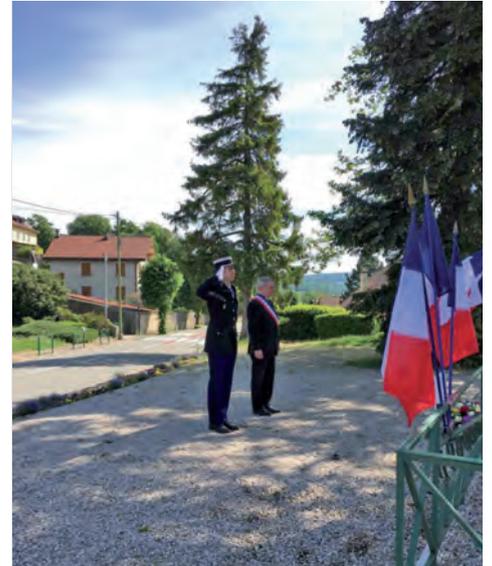
Au fil des travaux

P 8

Les chantiers
en cours



8 mars | Salles du cinéma combles pour les deux films offerts aux femmes par le Centre Communal d'Action Sociale



8 mai | 75^e commémoration au monument aux Morts du square Colonel Arnaud Beltrame



16 mai | Réouverture du marché dans le respect des normes liées à la crise sanitaire COVID-19



25 mai | Mise sous plis des 14 000 masques offerts par la Ville à l'espace Perdtemps



29 mai | Mise sous plis des 14 000 masques offerts par la Région Auvergne-Rhône-Alpes



2 juin | Réouverture des commerces et des bars



ÉDITO

Chères Gexoises, Chers Gexois,

Le renouvellement du Conseil Municipal suite au scrutin du 15 mars dernier a porté la liste que j'ai eu l'honneur de conduire à la tête de la ville avec 71,35 % des votes exprimés. Nous remercions chaleureusement les électeurs pour leur soutien et leur confiance.

Le contexte particulier de la crise sanitaire a mobilisé les élus et les services municipaux, mais aussi de nombreux bénévoles, sur la mise en place de la solidarité dès le début de la crise, tout comme sur les reprises difficiles des activités scolaires avec un travail très lourd pour les services et les établissements publics et privés.

Un grand merci à tous, Personnels de santé et tous ceux qui ont fait fonctionner les services et commerces essentiels pendant cette période sans oublier les commerçants et indépendants, qui ont beaucoup souffert, et à la population qui a, globalement, respecté les consignes et le confinement avec un esprit civique qu'il faut souligner. Nous sommes tous conscients que beaucoup sont et seront touchés par les contrecoups de cette crise inédite. C'est notre préoccupation prioritaire.

Je veux remercier plus particulièrement, M. Laurent Wauquier, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour la fourniture gratuite de 14 000 masques qui vous ont été distribués en mai dernier et Monsieur Benoît Hubert, Sous-préfet de Gex-Nantua, qui a été d'un concours précieux pour le Pays de Gex sur tous les fronts ouverts lors de cette période.

N'oublions pas que la vigilance doit être de mise et gardons les habitudes des gestes-barrières pour poursuivre ce combat qui n'est pas terminé.

Tous nos encouragements et notre soutien à chacune et chacun d'entre vous, pour votre santé, votre travail et votre vie sociale dont on a mesuré l'importance ces derniers temps avec les restrictions nécessaires de notre liberté.

Très amicalement,
Le Maire, **Patrice DUNAND**

Camping municipal "Les Genêts"

Suite au départ prématuré des anciens gérants du camping, celui-ci avait été fermé. La ville de Gex a mis tout en œuvre pour retrouver un repreneur.

Le camping est ouvert depuis le samedi 20 juin 2020.

Madame Karine LADET est la nouvelle gérante du camping.

**Pour vos réservations ou celles de vos familles ou amis : 06 43 11 23 70
campinglesgenets01@gmail.com**

Opération Tranquillité Vacances

La mairie de Gex renouvellera en juillet et août ce service gratuit pour les Gexois habitant dans une maison et s'absentant durant les vacances. La Police Municipale, durant l'absence des propriétaires (s'étant signalés auprès d'elle), effectue des passages réguliers afin de vérifier qu'aucune effraction n'est commise. Pour bénéficier de ce service, déplacez-vous au bureau de la Police Municipale, rue des Terreaux, pour remplir une fiche d'inscription. Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 9h et de 17h à 18h.

Renseignements : 04 50 42 63 09.

Rentrée Scolaire 2020-2021

Les inscriptions à l'école sont obligatoires et se font, dans un premier temps, à la mairie :

- pour tout enfant né en 2017 et faisant son entrée en 1^{ère} année de maternelle
- pour tout enfant né en 2014 et faisant son entrée en 1^{ère} année d'école élémentaire (CP)
- pour tout enfant nouvellement arrivé sur Gex et dont la date de naissance se situe en 2017 ou avant.

Les dossiers d'inscriptions scolaires pour la rentrée 2020 sont disponibles à l'accueil de la mairie ou téléchargeables sur le site internet de la ville : www.gex.fr/accueil-vivre-a-gex/scolaire-et-jeunesse/inscription-scolaire/

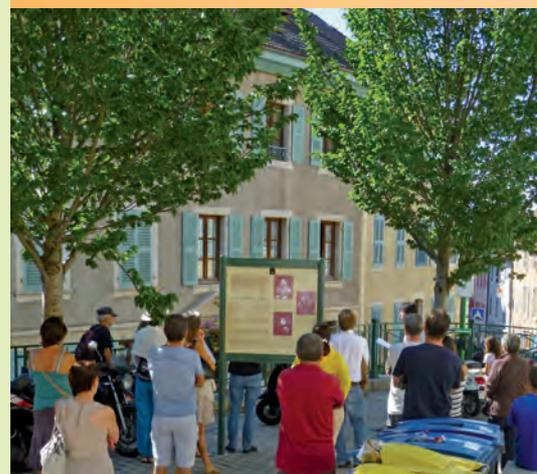
Rythme scolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi ; horaires : 8h30 - 11h30 et 13h15 - 16h15.

Les **inscriptions au restaurant scolaire**, au périscolaire et aux mercredis sont à renouveler chaque année.

Plan Canicule

Le CCAS recommande aux aînés, aux personnes isolées ou handicapées de s'inscrire sur le registre "prévention canicule". Ainsi, en cas de fortes chaleurs prolongées, les agents communaux peuvent prendre des nouvelles de leur santé et de leur bien-être.

Vous êtes invité(e) à vous procurer le formulaire d'inscription auprès du CCAS au **04 50 42 63 01** ou sur le site de la mairie www.gex.fr/accueil-vivre-a-gex/les-seniors/le-maintien-a-domicile. Cette formalité n'a pas de caractère obligatoire et les données transmises restent confidentielles.



Vacances d'été au centre de loisirs municipal "La Buissonnière"

Les enfants qui fréquenteront l'accueil de loisirs cet été partiront à **la découverte de notre patrimoine**.

Les activités seront organisées autour de différents thématiques locales comme la gastronomie, l'artisanat ou encore le patrimoine historique.

Les conditions particulières dues à la crise sanitaire Covid-19 ne permettent pas (à la mi-juin) d'arrêter le programme précis des activités. Des sorties pourront être organisées durant l'été si le protocole sanitaire national le permet. Les familles seront alors prévenues à l'avance.

Le dossier d'inscription est disponible sur le site Internet de la ville, à l'accueil de la mairie ou auprès des responsables des services périscolaires des écoles. Il sera à retourner complet au service "Action éducative et sport" de la mairie ou par courriel à vie.quotidienne@ville-gex.fr.

Informations pratiques :

Ouverture du 6 au 24 juillet inclus et du 3 au 26 août inclus hors jours fériés. Accueil possible de 7h30 à 18h30.

Renseignements :

- concernant le programme des activités : 04 50 28 72 03.
- concernant les inscriptions : 04 50 42 25 45.

Le conseil municipal 2020-2026

Le résultat de l'élection du 15 mars 2020

Inscrits : 6 501
Votants : 2 061
Exprimés : 2 021
Blancs : 23
Nuls : 17

31,70 %
31,09 %
0,35 %
0,26 %

Ont obtenu :

1. Gex Avenir 2020	Patrice DUNAND	1 442 voix	71,35 %
2. Mieux vivre à Gex	Guy JUILLARD	579 voix	28,65 %
	Total :	2 021 voix	100,00 %

Le Maire et les Adjoints :



Patrice DUNAND, maire
Administration Générale,
Personnel, Finances et Sécurité



Christian PELLÉ
1^{er} adjoint, Espaces Publics,
Environnement et Travaux



Dominique COURT
2^e adjoint, Affaires Culturelles
et Jeunesse



Jérémie VENARRE
3^e adjoint, Communication et
Pacte de transition écologique



Véronique GILLET
4^e adjoint, Logement

Les Conseillers Municipaux :

Liste GEX AVENIR 2020



Jean-Claude PELLETIER



Monique MOISAN



Jacques LEVITRE



Martine LUZZI



Corinne HUSSON



Christophe SIGAUD



Delphine COSSARD



Caroline MARTINOD



Cécilia DA SILVA DIAMANTINO

Liste MIEUX VIVRE À GEX



Guy JUILLARD



André DUBOUT



Christine GARNIER



Vincent BOCQUET

L'installation du Conseil Municipal s'est faite le 25 mai 2020. Il a procédé à l'élection du maire et des adjoints et à la création des commissions municipales.



Le conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni le 25 mai 2020 à la salle des fêtes, sans public et dans le respect des règles liées à la crise sanitaire, pour l'installation de l'assemblée.

Une photo de l'ensemble du conseil sera réalisée lorsque les conditions sanitaires le permettront.



Benoît CRUYPENINCK
5^e adjoint, Économie Locale



Sandrine VANEL-NORMANDIN
6^e adjoint, Aménagement,
Mobilités et Urbanisme



Gérard IVANEZ
7^e adjoint,
Actions Scolaires et Educatives



Virginie ZELLER-PLANTÉ
8^e adjoint, Solidarités



Georges DESAY
9^e adjoint, Associations et Sports



Marc DANGUY



Odile CETTIER



Nathalie ASSENARE



Daniel ROBBEZ



Hervé CADOUX



Loïc VAN VAEREMBERG



Charlotte GIET



Ségolène VUILLIOT



Dorian MAZET



Maxime MOLINAS



Le Maire et les Adjoints se sont réunis pour la première fois le mardi 2 juin 2020.

20
janvier
2020

Le Conseil Municipal

- ▶ décide l'admission en non-valeur de la totalité des créances, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible ;
- ▶ approuve la convention d'indemnisation pour perte d'exploitation agricole de la parcelle AD 11 établie entre la Commune et l'exploitante agricole, Mme Nicole COURT, ainsi que la convention d'indemnisation pour perte d'exploitation agricole de la parcelle AD 15 établie entre la Commune et l'exploitant agricole, l'EARL GIRIENS, la Commune ayant fait l'acquisition de ces parcelles pour y accueillir le futur lycée du Nord-Gessien ;
- ▶ accepte d'acquérir la parcelle AI 11, d'une superficie cadastrale de 2 220 m², propriété de la « Société pour le Travail de Pierres Synthétiques », représentée par M. Pierre ALLEX, pour répondre à la politique générale de création de réserves foncières ;
- ▶ autorise Monsieur le Maire à indemniser le Commissaire enquêteur, M. Didier ALLAMANN, pour son intervention lors de l'enquête publique de désaffectation et de déclassement du domaine public commu-

Les comptes rendus des conseils municipaux font l'objet d'un affichage (devant la mairie) et sont publiés sur le site www.ville-gex.fr.

- nal nécessaire à la réalisation de l'opération « Cœur de Ville » ;
- ▶ autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de déclaration préalable pour la mise en accessibilité PMR - Personne à Mobilité Réduite - de la MJC ;
- ▶ décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de déclaration préalable pour la réhabilitation du bâtiment BENOIT LISON en trois logements, de la ferme CROCHAT en trois logements et pour celle de l'ancienne caserne des Sapeurs-Pompiers ;
- ▶ décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire et de déclaration préalable pour l'extension du bâtiment du site sportif de Chauvilly ;
- ▶ sollicite une subvention d'un montant de 110 000 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'opération de mise en accessibilité de la MJC ;
- ▶ approuve l'opération de travaux de mise aux normes du bar-restaurant de l'ancien hôtel-restaurant « Le Bellevue » et le plan de financement prévisionnel et sollicite un subventionnement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à hauteur de 128 000 € dans le cadre du dispositif de soutien aux « Bourgs-centre » ;

- ▶ approuve l'avenant n° 6 à la convention de mandat signée le 27 janvier 2010 avec le Département de l'Ain, pour la réalisation de travaux de maintenance programmée au collège Georges Charpak et prend acte du complément de financement intégralement porté par le Département de l'Ain, d'un montant de 1 351,96 € ;
- ▶ approuve le projet de bail avec l'association des Restaurants du Cœur pour un local sis 36, route de Pitegny, précédemment occupé par le Centre d'incendie et de secours de Gex ;
- ▶ décide d'approuver le projet de bail rural à mettre en place avec l'EARL GIRIENS pour l'exploitation de la parcelle AY 165 ;
- ▶ approuve le projet d'avenant n°1 au marché de fourniture de repas en liaison froide pour les centres de restauration scolaires, le centre de loisirs et le foyer des personnes âgées ;
- ▶ approuve l'évolution et la mise à jour du tableau des emplois communaux et l'aménagement du temps de travail du personnel affecté au cinéma municipal.

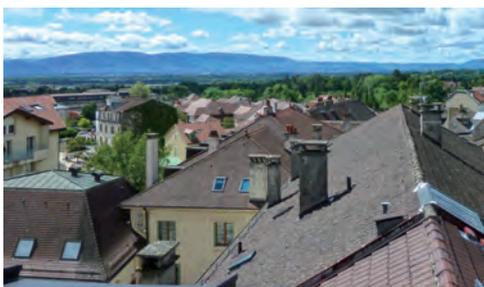
2
mars
2020

Le Conseil Municipal

- ▶ décide de verser à l'institution « Jeanne d'Arc », établissement d'enseignement privé sous contrat d'association, la somme de 1 094,39 € par élève résidant à Gex de classe maternelle et 554,54 € par élève résidant à Gex de classe élémentaire, soit, compte tenu des effectifs, 60 191,45 € pour l'école maternelle (55 élèves de Gex) et 84 844,62 € pour l'école élémentaire (153 élèves de Gex) ;
- ▶ décide d'attribuer des subventions aux associations pour la somme de 407 630 € de fonctionnement et 1 200 € de subventions exceptionnelles ;
- ▶ décide d'approuver la mise à jour de la procédure d'achat de la Commune et précise que ces nouvelles recommandations s'appliquent aux marchés publics pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication depuis le 1^{er} mars 2020 ;

- ▶ approuve la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune et le CCAS de Gex pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide (restauration scolaire, portage des repas et Foyer des Saints-Anges) ;
- ▶ décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de déclaration préalable pour la réhabilitation du duplex du bâtiment des Saints-Anges en logements ;
- ▶ décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire pour le chalet de la Poudrière ;
- ▶ accepte d'acquérir la parcelle AD 87, d'une superficie cadastrale de 511 m², propriété de Mme Carol COTTIER HAUTIER, au prix de 40 880 € ;
- ▶ approuve l'opération de réhabilitation et d'extension du bâtiment du site sportif de Chauvilly et le plan de financement, et sollicite pour ce projet un subventionnement dans le cadre de la DETR - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - 2020 à hauteur de 250 000 € ;

- ▶ approuve le projet d'installation de deux columbariums dans l'extension du cimetière municipal ainsi que les modalités de financement prévisionnel et sollicite un subventionnement dans le cadre de la DETR 2020 à hauteur de 7 700 € ;
- ▶ approuve l'opération d'installation d'une alarme PPMS - Plan Particulier de Mise en Sécurité - dans les groupes scolaires Parozet et Vertes Campagnes et les modalités de financement prévisionnel, et sollicite un subventionnement dans le cadre de la DETR 2020 à hauteur de 32 000 € ;
- ▶ approuve les modalités de prise en charge des frais de mission de stage et de formation pour le personnel territorial et les élus municipaux ;
- ▶ approuve la mise à jour du tableau des emplois communaux.



Gestion de la crise Covid-19

Pendant la durée de la crise sanitaire et le confinement, la Ville a adapté son dispositif pour soutenir au mieux la population.

AIDE AUX PERSONNES

Le **Centre Communal d'Action Sociale** a élargi son champ d'intervention habituel d'aide aux plus fragiles aux personnes directement concernées par la perte immédiate de revenus liée à la crise.

La mairie a également répondu aux demandes pour **faire les courses de première nécessité** pour les personnes vulnérables et isolées.

Suite à l'appel systématique du Centre Communal d'Action Sociale à toutes les personnes âgées ou handicapées inscrites sur les plans de secours de la Ville, leurs besoins ont été recensés.

Par ailleurs, un suivi individuel des signalements de personnes à aider a été assuré.

La Ville et les Communes du Pays de Gex ont soutenu le **Centre Hospitalier du Pays de Gex, le Centre de Secours Gex/Di-vonne et les ambulanciers** par le don de gel hydroalcoolique.

Les personnes (particuliers et élus) qui se sont portées volontaires pour proposer leur aide ont été enregistrées. Et une liste de bénévoles a été fournie aux Restos du Cœur pour venir en appui lors des livraisons aux bénéficiaires.

Personnes suivies : 375 dont 80 vulnérables avec un suivi particulier

Aide pour les courses : 30

Personnes ayant proposé leur aide : 40

Contacts : 04 50 42 63 00

ou 04 50 42 63 29

mairie@ville-gex.fr ou ccas@ville-gex.fr

AIDE AUX PERSONNELS SOIGNANTS

La Ville de Gex a participé au dispositif de garde d'enfants de 3 à 11 ans, en complémentarité des écoles, uniquement pour les parents dont les métiers étaient prioritaires dans la gestion de la crise du COVID-19. L'accueil des enfants était assuré au Groupe scolaire des Vertes Campagnes.

DISTRIBUTION DES MASQUES

28 000 masques ont été distribués sur la commune. Vous avez reçu, fin mai-début juin, dans vos boîtes aux lettres 4 masques lavables et réutilisables, 2 avaient été commandés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les 2 autres par la Communauté d'Agglomération mais financés par la ville de Gex.

ON SE PROTÈGE!



SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Les actions menées :

- ▶ **suspension des loyers pour 2 mois** pour les commerces et artisans locataires de locaux communaux,
- ▶ **suspension portée à 4 mois** pour les activités qui n'ont pas pu reprendre le 11 mai,
- ▶ **gratuité des droits de terrasse sur toute l'année 2020,**
- ▶ **les droits de place pour les marchands non-sédentaires du marché du samedi matin sont annulés pour un semestre,**
- ▶ **200 entreprises** destinataires de l'envoi d'un dossier comprenant des affichettes de consignes, une lettre des Vitrites de Gex et une autre de la mairie,
- ▶ mise à disposition de **masques et visières** pour les commerces et artisans de Gex.

La Ville étudiera toutes les possibilités d'aides supplémentaires qui seront permises par l'État sur le petit commerce restant dans les compétences légales de la Commune. Nous sommes, par ailleurs, en lien constant avec l'association des Vitrites de Gex afin d'accompagner au mieux la reprise d'activités qui s'amorce.

QUESTIONNAIRE AUX ASSOCIATIONS

La Ville a souhaité évaluer au plus vite la situation des associations et l'impact de la crise sanitaire sur le tissu associatif afin d'établir un plan de soutien. Un questionnaire, dont le retour est en cours de traitement (une trentaine de réponses), a été envoyé à chacune des associations.

RENTRÉE SCOLAIRE

La rentrée scolaire s'est faite le jeudi 14 mai pour les élèves scolarisés en grande section de maternelle (GS), au cours préparatoire (CP) et au cours moyen 2 (CM2).

Elle s'est effectuée sur la base du volontariat et dans la limite des places disponibles, soit 170 élèves en simultané chaque jour sur les trois groupes scolaires, et compte-tenu des contraintes sanitaires à mettre en œuvre pour les accueillir. Un tournus est établi pour que tous les enfants volontaires puissent aller à l'école au moins quelques jours avant les vacances d'été.

Au fil des travaux

Bornes de recharge pour véhicules électriques

Les trois bornes de recharge pour véhicules électriques de la ville de Gex ont été mises en service par SPIE le 10 mars 2020. Elles sont situées à proximité du cimetière, entre le centre culturel et la bibliothèque municipale et à proximité de la crèche "Les Diablotins".

Elles apparaissent en vert sur la carte accessible depuis le site de la Communauté d'Agglo <https://www.paysdegexagglo.fr/les-7-premieres-bornes-de-recharge-du-reseau-public-en-service-dans-le-pays-de-gex/>



Sécurisation de la voie verte au niveau de l'ancienne gare



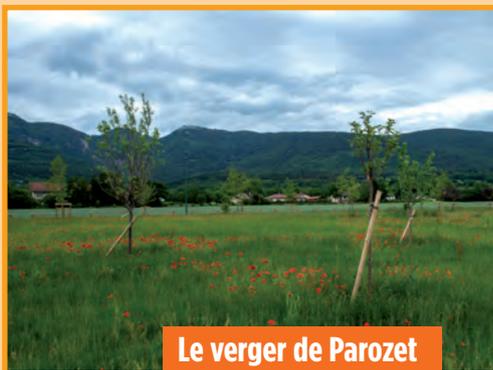
Dévoisement de la RD 1005

285 arbustes ont été plantés (prunus Otto Luyken) début mars.



Accessibilité PMR du centre culturel

Les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ont démarré durant les vacances d'hiver le 24 février et devraient être terminés au 26 juin.



Le verger de Parozet

Des essences locales en provenance du verger Tiocan ont été mises en place.



Programme de travaux à Chauvilly

Les 11 lots du programme ont été attribués lors d'une réunion MAPA (marché à procédure adaptée) le 11 juin dernier.



Ferme Crochat



Bâtiment Benoit Lison

Les bâtiments ont été vidés et les travaux de démolition ont démarré le 17 février 2020. Les travaux liés à l'aménagement de logements avancent bien.



Anciens locaux du centre de secours

La remise des clefs du local dédié au stockage des Restos du Cœur s'est faite le 21 février 2020 après des travaux d'électricité, de plomberie, de carrelage, de menuiserie, de peinture et la pose d'une porte métallique.

Les travaux d'électricité, peinture, carrelage et l'habillage des préfabriqués sont en cours.

Parution des manifestations sur le site de l'Office de Tourisme



Un nouveau mode de fonctionnement

Le 11 mars 2020, l'Office de Tourisme informait le service communication de la mise en place, à partir du mois d'avril pour l'agenda de mai, d'un nouveau mode de transmission des événements associatifs. Jusqu'à présent, le service communication centralisait les informations de toutes les manifestations (portées à sa connaissance) organisées sur la ville de Gex pour les transmettre à l'Office de Tourisme.

Les organisateurs d'événements doivent désormais saisir eux-mêmes leurs manifestations par le biais d'un formulaire présent sur le site internet de l'Office de Tourisme : <https://www.paysdegex-tourisme.com/annoncer-votre-manifestation-pays-de-gex-1.html>.

En cas d'erreur ou d'annulation d'un événement déjà saisi via le formulaire, ils seront invités à adresser un mail à contact@paysdegex-tourisme.com ou téléphoner au 04 50 28 09 16.



LE FORUM

Le Forum des Associations était le rendez-vous de fin d'été pour découvrir la palette des activités associatives, s'informer des conditions pour devenir membre, prendre connaissance de l'agenda, de la date d'assemblée générale ordinaire et rencontrer des bénévoles.

Cette année, le contexte lié à la crise sanitaire a amené la collectivité à s'adapter et à travailler différemment. C'est pourquoi le traditionnel Forum des Associations n'aura pas lieu sous le format habituel. Le service en charge des associations et des affaires culturelles a proposé, sous l'impulsion des élus, une autre alternative et développe un site internet uniquement dédié aux associations. Ce site, en cours de construction, véritable vitrine du riche tissu associatif est destiné à devenir pérenne et sera accessible depuis le site de la Ville.

Avec ce site <https://associations.gex.fr> dédié aux seules associations, l'opportunité est créée de collaborer avec elles pour une meilleure visibilité de leurs actions et de leurs actualités au bénéfice de tous.

Réouverture des bâtiments communaux

Les salles communales

Les associations le souhaitant peuvent reprendre leurs activités habituelles dans les salles communales ou sous gestion communale, sous réserve qu'il n'y ait pas de travaux en cours et qu'elles prennent toutes les dispositions sanitaires.

A savoir : respect des gestes barrières, pas plus d'une personne pour 4 m², port du masque si nécessaire, mise à disposition de gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes...

Les lieux de pratique sportive

Depuis le 2 juin 2020, les lieux de pratiques sportives, les gymnases et salles polyvalentes, comme l'espace Perdtemps et le complexe sportif du Turet ont été à nouveau ouverts, sous conditions.

Nous invitons chacun à prendre connaissance du guide de recommandations des équipements sportifs publié par le ministère des sports pour les différentes mesures à mettre en place dans le cadre du déconfinement.

<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguideequipementssportifs.pdf>

La piscine municipale

Elle est ouverte depuis le lundi 8 juin 2020, sous certaines conditions.

Un protocole sanitaire est mis en place avec des aménagements et un sens de circulation à respecter (phase 2 du déconfinement).

Les usagers doivent apporter le matériel suivant : masque sanitaire - bonnet de natation - savon - shampoing. Les lunettes de natation sont conseillées.

L'école de natation reste fermée.

Informations : 04 50 41 66 21 - horaires :
<https://www.gex.fr/accueil-vivre-a-gex/accueil-sport/la-piscine-municipale/>



Les aires de loisirs et de jeux sont accessibles depuis le 2 juin.

Les événements culturels et sportifs publics

Les grosses manifestations sont d'ores et déjà annulées jusqu'au 15 juillet.

Le régime d'état d'urgence sanitaire instauré le 23 mars pourrait prendre fin le 10 juillet prochain tout en maintenant certaines de ses dispositions, via une loi, pour une durée de quatre mois.

Le cinéma municipal

Il ouvre à nouveau le **24 juin 2020**, avec des horaires aménagés dans un premier temps et, bien évidemment, dans le respect des règles sanitaires dont celle du port du masque fortement recommandé.

La bibliothèque municipale

Depuis le déconfinement, après avoir organisé le retour puis les emprunts de documents à l'extérieur des locaux, la bibliothèque ouvre peu à peu ses portes et reçoit les lecteurs sur rendez-vous.

La célébration des mariages

Elle est de nouveau possible depuis le début du mois de juin.

AGENDA

» Samedi 18 juillet dès 19h30

Animation musicale estivale
Thomas Phythoud - Jazz Trio
Place de la Visitation.

Organisation : Service culturel de la Ville

» Lundi 27 juillet à 21h00

Séance de cinéma en plein air
au camping municipal « Les Genêts »
« Mia et le lion blanc ».
Séance gratuite. Apportez transat et couverture ! Venez avec votre famille, vos amis, vos voisins !
Snack et buvette sur place.

» Samedi 8 août dès 19h30

Animation musicale estivale
« Don't Kill The Cow » au centre ville.
Organisation : Service culturel de la Ville

» Mercredi 12 août à 21h00

Séance de cinéma en plein air
au camping municipal « Les Genêts »
« L'incroyable histoire du Facteur Cheval »
Séance gratuite. Apportez transat et couverture ! Venez avec votre famille, vos amis, vos voisins !
Snack et buvette sur place.

» Vendredi 28 août dès 19h30

Animation musicale estivale
Avec le groupe de reprises rock
« Delalune »
Vers l'école Perdtemps
Organisation : Service culturel de la Ville

“ GEX AVENIR

Chères Gexoises, Chers Gexois,

Le nouveau Conseil Municipal est installé depuis le 25 mai dernier. Nous souhaitons à tous les élus un mandat constructif et utile pour la Ville et ses habitants. La période difficile que nous traversons ne doit pas ralentir les projets et les investissements qui sont tous importants pour la vie quotidienne de chacun. C'est aussi vital pour nos entreprises et leurs employés qui subissent le ralentissement de l'économie, engendrant une évolution inquiétante du chômage si préjudiciable à tous. Aussi, nos chantiers sont de nouveau remis sur les rails. Des efforts considérables sont mis en œuvre pour l'entretien des espaces publics, voirie, espaces verts, ce qui nous donne l'occasion de souligner l'engagement de nos employés communaux à qui nous exprimons notre reconnaissance ; un message de remerciements également à notre administration et à tous les agents des services qui contribuent au fonctionnement des écoles avec la complexité que l'on connaît. Nous sommes conscients que le système mis en place, dicté par les exigences sanitaires, met les parents dans des difficultés quotidiennes aiguës. Nous ferons le maximum pour accueillir les enfants au centre de loisirs cet été.

Pour les gros chantiers communaux, la mise aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite est en passe d'être terminée tout comme la restructuration de l'ancienne caserne des Sapeurs-Pompier, rue de Pitegny, vouée à un usage associatif et social. Les bâtiments d'habitation de l'ancienne scierie de Gex-la-Ville et de la ferme Crochat, chemin de Parozet sont en cours de rénovation et accueilleront 6 logements pour les besoins communaux. Ces chantiers permettront par là même la mise en valeur de ce bâti traditionnel de notre patrimoine.



Un gros chantier de rénovation-extension des installations et terrains de sports au complexe de Chauvilly est en cours.

Nous travaillons également à l'intégration systématique des exigences environnementales dans nos politiques, ce sera un facteur important du mandat qui commence, conformément à nos engagements.

Les travaux d'enfouissement des réseaux et de réfection des voiries du cœur de Tougin seront achevés en fin d'année.

Le permis de construire de la maison de santé sera déposé dans quelques semaines, celui de l'opération Cœur de Ville devrait être délivré tout prochainement pour un début de chantier en cours d'automne. Enfin, nous poursuivons un travail de préparation intense avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le dossier du futur Lycée.

Ce mandat sera dense et complexe. Nous l'aborderons avec enthousiasme et une énergie renouvelée.

Vous pouvez compter sur nous.

Très amicalement,

Pour GEX AVENIR 2020

Patrice DUNAND

www.gexavenir.fr

Gex Avenir 2020

“ MIEUX VIVRE À GEX

La liste Mieux Vivre à Gex (MVAG) tient à remercier toutes les personnes qui ont participé au vote du 15 mars, électeurs comme organisateurs qui ont permis le bon déroulement des opérations. Vote dans un contexte particulier avec une abstention de plus de 68% et un gagnant élu avec 43 voix de moins qu'en 2014 alors que la commune a depuis gagné plus de 2 000 habitants. Résultat de la pandémie, du glissement accentué vers un statut de ville dortoir ou les deux ?

Au vu du résultat, sur 33 candidats de notre liste, nous serons 4 à vous représenter au conseil municipal.

Outre les sessions du Conseil Municipal, c'est au sein de 13 commissions libres ou réglementées que la majorité a décidé de répartir le travail des conseillers. Notre groupe s'est vu attribuer un siège de titulaire et un de suppléant dans chaque commission (soit environ 26 sièges). Nous avons aussi un représentant à la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex (CAPG), ce qui nous permettra aussi de participer à certaines commissions de la CAPG.



Durant ce mandat nous entendons porter les voix qui se sont prononcées en faveur de notre programme qui, rappelons-le, se décline en 4 grands thèmes : une ville plus participative, plus protectrice de l'environnement, plus conviviale et plus solidaire et sociale.

Si les résultats des scrutins n'ont pas montré de volonté de changement au niveau du Pays de Gex, les retours que nous avons eus du terrain durant cette campagne nous confortent dans l'idée que bien des attentes ne seront pas satisfaites et qu'il est possible de faire différemment. Aussi nous entendons rester à votre écoute pour faire remonter vos problèmes, questions et suggestions à la collectivité.

Pour MIEUX VIVRE À GEX

Vincent Bocquet (vincent.bocquet@ville-gex.fr)

André Dubout (andré.dubout@ville-gex.fr)

Christine Garnier-Simon (christine.garnier@ville-gex.fr)

Guy Juillard (guy.juillard@ville-gex.fr)

Travaux extérieurs générant du bruit

Afin de respecter la tranquillité publique, la tonte des pelouses et les travaux de bricolage extérieurs des particuliers ne peuvent se faire librement. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés avec des engins (tondeuses à gazon, tronçonneuses, scies, perceuses, ponceuses,...) pouvant occasionner une gêne sonore pour le voisinage sont autorisés uniquement :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Préservation des eaux pluviales

La préservation de la ressource d'une eau de qualité représente un enjeu très important.

Tout rejet dans une grille d'eau pluviale (produit chimique, pesticide,...) rejoint une rivière ou un ruisseau. La moindre petite pollution dans cet écosystème fragile peut entraîner la mort de toutes les espèces vivantes (poissons, crustacés, herbiers aquatiques, libellules, insectes aquatiques...). Tout rejet de produits polluants (huiles usagées, acides, produits encrassants, eaux de vidange de piscine...) peut donc avoir de graves conséquences sur le milieu naturel.

Des signes tels que des odeurs, irisations, mousses, animaux morts, peuvent être repérés et faire l'objet d'une alerte en appelant les Pompiers au 18, la police de l'eau au 04 74 45 31 86 ou la gendarmerie au 17. Des photos indiquant la date, l'heure, le lieu peuvent être transmises à Pays de Gex Agglo, à la commune concernée ou aux associations de pêcheurs.

Brûlage à l'air libre des déchets verts

L'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Ain, en date du 3 juillet 2017, interdit toute l'année le brûlage à l'air libre. Par-delà les troubles de voisinage et les risques d'incendie, la combustion à l'air libre des tontes de pelouses, tailles de haies et arbustes, résidus d'élagage, de massifs floraux, feuilles mortes,... pollue en émettant des substances toxiques. Les incinérateurs de jardin sont concernés par l'interdiction. Les déchets verts peuvent être déposés sur un compost ou emportés en déchetterie.

Les haies séparatives

Les plantations telles qu'arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent être réalisées près de la limite de propriété voisine dans le respect des règles prescrites.

Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété (en tant que clôture, vous devez faire une demande d'autorisation d'urbanisme), les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation (règles du Code Civil).

Règles de distance à respecter par rapport à la limite de propriété et selon la hauteur de la plantation

Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

Les haies mitoyennes avec une voirie doivent être entretenues pour des raisons de sécurité et visibilité pour tous les usagers.

Plateforme Signalement Ambroisie

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique requérant l'implication de tous. C'est la raison pour laquelle une plateforme interactive de signalement a été mise en place dès 2014.

Tout le monde peut participer en signalant toute présence d'ambroisie :

- par téléphone au 0 972 376 888
- par mail : contact@signalement-ambroisie.fr
- sur le site internet www.signalement-ambroisie.fr
- par le biais d'une application smartphone "signalement-ambroisie".

Des pièges pour le moustique tigre

En France métropolitaine, le moustique *Aedes albopictus* ("moustique tigre") est le vecteur potentiel des virus de la dengue, du chikungunya et de Zika, maladies qu'il peut transmettre lorsqu'il s'est contaminé en piquant une personne ayant l'une de ces arboviroses.

La commune accueillera en 2020 des pièges pondoires dans le cadre du réseau de surveillance financés entièrement par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.



Chenilles processionnaires du pin

En zone d'habitation, la présence des nids sur les pins des jardins de particuliers ou des lieux publics, outre son caractère inesthétique, est responsable d'affections graves chez l'homme et chez les animaux, liées au caractère urticant des poils des chenilles.

Les papillons apparaissent au cours de l'été, de mi-juin à fin août suivant les années et les jeunes chenilles éclosent de fin juillet à fin septembre.

Pour couper les rameaux porteurs de nids d'hiver (novembre à février), il est indispensable de se protéger au maximum à l'aide de vêtements étanches, foulard autour du cou, masque de type apiculteur et gants hermétiques ; les nids seront ensuite incinérés afin de détruire les poils urticants. Pour protéger un jardin ou un parc ne contenant que quelques pins, contre les risques d'urtication lors des processions, il est possible d'installer des "éco-pièges".

Le frelon asiatique

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire Rhônealpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement auprès de l'une ou l'autre de ces deux entités :

GDS 01 : 04 74 25 09 91 - gds01@cmre.fr ou FREDON 01 : 04 74 45 56 56 / lea.berthelie@fredon01.fr



PERMANENCES DES ÉLUS SUR RENDEZ-VOUS

► **Patrice DUNAND, Maire**
Personnel, Sécurité et Administration sur rendez-vous

► **Christian PELLÉ, 1^{er} adjoint**
Espaces publics, environnement et travaux
Permanence
Lundi de 9h à 10h30
Jeudi de 9h à 10h30
sur rendez-vous
Lundi de 10h30 à 12h
Jeudi de 10h30 à 12h

► **Dominique COURT, 2^e adjoint**
Affaires culturelles et Jeunesse
sur rendez-vous
Mercredi de 16h à 18h
Jeudi de 09h30 à 11h30

► **Jérémy VENARRE, 3^e adjoint**
Communication
et Pacte de transition écologique
sur rendez-vous
Mardi de 18h30 à 20h

► **Véronique GILLET, 4^e adjoint**
Logement
sur rendez-vous
Lundi de 15h00 à 17h
Vendredi de 9h30 à 11h30

► **Benoît CRUYPENNINGCK, 5^e adjoint**
Économie et tourisme
Sur rendez-vous
Lundi de 17h à 18h

► **Sandrine VANEL-NORMANDIN, 6^e adjoint**
Aménagement, mobilités, urbanisme
sur rendez-vous
Jeudi de 9h à 17h
(les rendez-vous en face à face ne reprendront qu'en juillet).

► **Gérard IVANEZ, 7^e adjoint**
Actions éducatives et scolaires
sur rendez-vous
Lundi de 14h30 à 17h30
Jeudi de 9h à 12h

► **Virginie ZELLER-PLANTÉ, 8^e adjoint**
Solidarités
sur rendez-vous
Lundi de 9h à 11h30
Jeudi de 9h à 11h30

► **Georges DESAY, 9^e adjoint**
Associations et Sports
sur rendez-vous
Jeudi de 17h à 19h

SERVICES & ORGANISMES :

► **Bibliothèque municipale**
Lundi, jeudi, vendredi
de 15 h à 19 h
Mardi : fermée
Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 19h
Samedi de 10h à 12h
Tél. 04 50 41 86 92
Vacances scolaires : mêmes horaires ;
fermeture les jours fériés.

► **Caisse d'Allocations Familiales**
Cité administrative Simone Veil
62, rue de Genève
à Saint-Genis-Pouilly
Tous les mercredis, sur RDV,
de 10h à 12h30
et de 13h30 à 15h30

► **Centre des Finances Publiques**
10, place Gambetta
Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h
Mercredi et vendredi :
de 8h30 à 12h

► **Cinéma Municipal « Le Patio »**
51 Avenue de la Gare, 01170 Gex
Tél. 04 50 41 89 49
www.cinegex.fr

► **Conseils Juridiques gratuits**
(CIDF - CDAD - ADIL - avocat
conciliateur de justice)
Sur rendez-vous en contactant
le Point d'accès au droit
Tél. 04 50 41 35 86

► **Déchetteries du Pays de Gex**
VERSONNEX (CD 15) : 04 50 42 74 74
ST GENIS (chemin du Moulin des Ponts) :
04 50 42 09 41
PÉRON (Lotissement du Pré Munny) :
04 50 59 14 64

Ouverture au public (de mars à octobre) :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 18h ;
le samedi de 8h30 à 18h ;
le dimanche de 9h à 12h
Fermeture les jours fériés.

► **Inspection de l'éducation nationale**
Circonscription du Pays de Gex
26 rue Charles Harent
01170 GEX
Tél. 04 50 40 76 60 - Fax 04 50 99 71 33

► **La Poste**
Du lundi au vendredi : de 9h à 12h
et de 14h à 18 h ; samedi : de 9h à 12h

► **Mairie**
77, rue de l'Horloge - BP 407
01174 GEX CEDEX
Tél. 04 50 42 63 00
Fax : 04 50 41 68 77
mairie@ville-gex.fr
www.ville-gex.fr

Du lundi au jeudi de 8h à 12h
et de 14h à 18h
Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

► **Maison des usagers gessiens**
2 guichets regroupés
par Pays de Gex Agglo
200, rue Edouard Branly - Technoparc
01630 Saint-Genis-Pouilly
Ouverture :
Lundi, mardi et jeudi :
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Mercredi : de 8h30 à 17h30
Vendredi : de 8h30 à 17h

► **Déchets**
04 50 40 95 00 (du lundi au vendredi)
www.monservicedechets.com

► **Eau & Assainissement**
04 85 29 20 00 - regie@reoges.fr
www.regiedeseauxgessiennes.fr

► **MSAP (Maison de Services Au Public)**
Du lundi au jeudi
de 9h à 12h30 et de 14h à 18h
Vendredi de 9h à 12h30
et de 14h à 16h
Adresse : 135, rue de Genève
01170 GEX

Accompagnement des Gessiens
dans leurs démarches,
notamment en ligne
(CAF, CPAM, Pôle Emploi...)
Vente de titres de transports,
organisation de rendez-vous
pour traiter de situations
particulières ainsi qu'aide
aux démarches d'accès
au logement social.

► **Mutualité Sociale Agricole**
Salle des arcades de 9h à 12h
3^e jeudi, sur RDV
Tél. 04 74 45 99 00

► **Office de Tourisme du Pays de Gex**
Agence de Gex
118, rue des Terreaux
Tél. 04 50 28 09 16
contact@paysdegextourisme.com
Du lundi au vendredi
de 10h à 12h30 et de 14h30 à 18h
Samedi de 9h à 13h
Fermeture les jours fériés.

► **Piscine municipale**
Infos : Tél. 04 50 41 66 21
piscine@ville-gex.fr
Horaires consultables sur
www.ville-gex.fr

► **Point d'Accès au Droit**
28, rue Ernest Zégut
Entrée du bâtiment :
148, rue du Commerce
Tél. 04 50 41 35 86
pad@ccpg.fr

► **Point Accueil Solidarité de Gex**
228, avenue des Alpes
Accueil du public :
lundi, mercredi, jeudi et
vendredi de 9h à 12h et de
14h à 17h ; mardi de 9h à 12h
Accueil téléphonique :
lundi, mercredi et jeudi
de 8h à 12h30 et de 13h30
à 17h30 ; vendredi de 8h à
12h30 et de 13h 30 à 17h ;
mardi de 8h à 12h30
Tél. 04 50 41 54 62

► **Police municipale**
Lundi et vendredi de 9h à 12h
Mercredi de 14h à 18h
Tél. 04 50 42 63 09

► **Service Emploi CAPG**
emploi@paysdegexagglo.fr
Offres d'emploi sur :
https://www.paysdegexagglo.fr/
vos-demarches/offres-emploi/

► **RSI (anciennement AVA,
ORGANIC, AMPI)**
Salle Arcades, sur RDV
Tél. 3648
4^e mardi du mois, de 10h à 12h

► **Sous-Préfecture Gex-Nantua**
26, rue Charles Harent - BP 409
01170 Gex
sp-gex@ain.gouv.fr
Service des étrangers : ouvert du lundi
au vendredi de 8h45 à 11h45
Point d'Accès Numérique (aide aux dé-
marches concernant les cartes grises) :
ouvert du lundi au vendredi de
8h45 à 11h45
Tél. 04 50 41 51 51

URGENCE

► **Centre de soins immédiats**
160 rue Marc Panissod à Gex
Appeler au préalable le 15.
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à
20h et le samedi de 8h00 à 12h

► **Maison Médicale de Garde
du Pays de Gex**
Lieu unique pour recevoir les consulta-
tions de garde de Médecine Générale.
Toujours appeler au préalable le Centre
15. Consultations sur rendez-vous.
Centre Hospitalier du Pays de Gex
160 rue Marc Panissod à Gex.
Accès par l'entrée des
Consultations Médicales.
Le samedi de 12h à 24h ;
le dimanche et les jours fériés
de 8h à 24h.

► **Gendarmerie : 04 50 41 54 26**
ou composez le 17

► **Hôpitaux :**
Centre Hospitalier Alpes Léman
(Contamines sur Arve) :
04 50 82 20 00
Hôpital privé Pays de Savoie
(Annemasse) :
08 26 30 00 74
Saint-Julien-en-Genevois :
04 50 49 65 65
Cantonal (Genève) :
00 41 22 372 33 11
de la Tour (Meyrin) :
00 41 22 719 61 11

► **Pharmacies de garde :**
composez le 32 37

► **Pompiers :** composez le 18

► **MARCHÉ** - Rue des Terreaux
Le samedi jusqu'à 12h30

Gex pratique



Etat civil

Bienvenue à

Naëlle BELHAJ	28.10.2019
Mäëlle CHARNAY	03.01.2020
Achille LAFFONT	09.01.2020
Hamza EL AISSAOUI	15.01.2020
Elif DEMIR	17.01.2020
Carlotta TOMASELLI	02.02.2020
Davina PRESACCO	05.02.2020
Leo VUILLERMET	05.02.2020
Tasnim ZGHIGHAD	06.02.2020
Etem AKCASOY	24.02.2020
Ianis CALDARE	07.03.2020
Mia CHOUNLAMOUNTRY	08.03.2020
Eva GARCLA	11.03.2020
Côme BOUILLLOT	14.03.2020
Joseph GRAND-DUFAY	15.03.2020
Arthur BROCHIER	17.03.2020
Sélène BERTRAND LOEB	18.03.2020
Loukas PASSOT	24.03.2020
Ayoub KHEDHER	26.03.2020
Maylann CLAVIN MOURGUES	27.03.2020
Mohamed SAIDALI	29.03.2020
Chiara JOZ MARULLO	02.04.2020
Léo KARA-PEKETI	13.04.2020
Jules LUCZKIEWICZ	24.04.2020
Laure NUIRY	03.05.2020
Matvey EISENMEIER	05.05.2020
Miyana DENG	11.05.2020

Tous nos vœux aux jeunes mariés

Vanessa BUCHOT & Maximilien BRICE...06.03.2020

Félicitations à

Marie PRAGASSA & Jérémy HOLLARD...21.01.2020
Géraldine BRUERE & Sylvain CHABRIER...01.02.2020
Cindy GOLL & José PINTO...19.02.2020
Céline THIÉBAUD & Quentin SIRAUD...25.02.2020

Condoléances aux familles de

Yvette CORMENIER, veuve TALLEUX...29.12.2019
Marcel MURARO...18.01.2020
Christian PERRIN...21.01.2020
Daniel GAVAGGIO...10.02.2020
Hubert RIGOLET...11.02.2020
Germaine FERRI, veuve DELAUNOY...26.02.2020
Yolande GOZZO, née LEMOIGNE...22.03.2020
Marie PÉCHOUX, veuve RECORON...07.04.2020
Marcelle DUBOIS, usage GIRARD...08.04.2020
Philippe DOTT...18.04.2020
Lucette LEREBOURS...28.04.2020
Guy THIBAUD...01.05.2020
Raymond RAKOWER...02.05.2020
Marcelle CERUTI, née LANDRECY...21.05.2020
Édith CATTANI, veuve BORNARD...29.05.2020

Mairie de Gex - 77 rue de l'Horloge - BP 407 - 01174 GEX CEDEX
04 50 42 63 00 - www.ville-gex.fr - mairie@ville-gex.fr

Responsables de la rédaction : Patrice DUNAND, Maire,
Jérémy VENARRE, Maire-Adjoint
Photos : PHILOPHOTO et commission Communication
Comité de rédaction : Valérie ALEX, Odile MILLEREX, Jérémy VENARRE
Création, mise en page, impression : COMIMPRESS - 01 Replonges
Tirage : 7 000 exemplaires